Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/France-FBFC-Romans-sur-Isere-entreposage-bouteillons

30 novembre 2014

France : FBFC Romans-sur-Isère : Violation des règles d'entreposage de bouteillons de matière uranifère

Dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 novembre, un opérateur a constaté que 4 bouteillons entreposés au sol n'étaient plus positionnés correctement sur leur emplacement. De fait, la distance minimale de 60 cm entre chaque bouteillon n'était plus respectée...

Ce que dit Areva :

AREVA Romans : écart temporaire vis-à-vis des régles d'entreposage
02 décembre 2014

Lors d'une opération de manutention, un opérateur a détecté une anomalie dans une zone d'entreposage d'un atelier de fabrication de combustible pour les centrales nucléaires. Quatre bouteillons, contenant des rebuts de pastilles d'oxyde d'uranium, étaient entreposés en dehors de leur emplacement dédié au sol.

Les vérifications conduites à la suite de ce constat ont confirmé l'absence de conséquence sur la sûreté de l'entreposage. Les bouteillons ont été repositionnés sur leurs emplacements désignés.

Une analyse est en cours afin de renforcer les aménagements des entreposages de l'atelier concerné.

Cette anomalie, qui n'a pas eu d'impact pour le personnel ni pour l'environnement, constitue un écart vis-à-vis des règles d'entreposage. AREVA Romans a proposé à l'Autorité de sûreté nucléaire de le classer au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires (INES), graduée jusqu'à 7.

https://www.areva.com/FR/actualites-10407/areva-romans-ecart-temporaire-visavis-des-regles-d-entreposage.html

Ce que dit l’ASN :

Non-respect des règles d’entreposage de bouteillons de matière uranifère
05/12/2014

La société AREVA FBFC a déclaré le 2 décembre 2014 à l’Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif relatif à un écart aux règles d’entreposage de quatre bouteillons de matière uranifère dans son usine de fabrication de combustible située sur la commune de Romans-sur-Isère (Drôme).

Cet incident a concerné l’installation nucléaire de base dédiée à la fabrication d’éléments combustibles standards utilisés dans les réacteurs à eau sous pression. La matière nucléaire utilisée dans cette installation est de l’uranium enrichi à un taux maximal de 5%.

Dans cette installation, certaines catégories de matière uranifère du processus de fabrication sont mises dans des contenants de type « bouteillons ». Afin de prévenir les risques de criticité [1] , le référentiel de l’installation prévoit que les bouteillons entreposés au sol doivent être séparés les uns des autres d’une distance de 60 cm (entreposage dit "au pas carré"). A certains endroits dédiés de l’usine, des emplacements dédiés à l’entreposage des bouteillons sont donc balisés au sol afin de respecter la distance minimale entre chaque bouteillon.

Dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 novembre, un opérateur a constaté que 4 bouteillons entreposés au sol n’étaient plus positionnés correctement sur leur emplacement. De fait, la distance minimale de 60 cm entre chaque bouteillon n’était plus respectée. A la suite de ce constat, l’opérateur a alerté sa hiérarchie. Après vérification du contenu des bouteillons (absence de modérateur), les quatre bouteillons ont été replacés sur leurs emplacements dédiés. D’après une première analyse de l’exploitant sur l’origine de cet écart, il semblerait que lors de la manipulation d’un chariot, les quatre bouteillons aient été accidentellement déplacés sans que leur déplacement n’ait été détecté (hauteur du chariot).

A la suite de cet événement, l’exploitant a vérifié la conformité du reste des entreposages de bouteillons et n’a pas constaté d’écart.

En raison du dépassement d’une limite de sûreté relative à la prévention du risque de criticité, l’incident a été classé au niveau 1 de l’échelle INES (échelle internationale des évènements nucléaires) qui en compte 8.

[1] Le risque de criticité est défini comme le risque de démarrage d’une réaction nucléaire en chaine lorsqu’une masse de matière fissile trop importante est rassemblée au même endroit.

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-regles-d-entreposage-de-bouteillons-de-matiere-uranifere